REUNION du CONSEIL MUNICIPAL en date du 28 janvier 2011 à 20 heures 30

COMPTE RENDU

Présents: M. J. BERTHOU, Maire; Mme S. VIRICEL, 1^{er} Adjoint; M. A. GIRON, 2^e Adjoint; Mmes P. DRAI, 3^e Adjoint; S. ESCOBESSA, 4^e Adjoint; J. BOUVIER, 5^e Adjoint; Mm. G. BAULMONT, 6^e Adjoint; H. SECCO, 7^e Adjoint; A. ROUX, 8^e Adjoint; Mme C. CHAMPION; MM. J-P. BOUVARD; J-P. SAINT-ANTOINE; Mme B. PFAENDER; MM. H.-CHARLES; P. BERTHO; G. CORGIER; P. GUINET; P. CHEVILLON; Mmes I. JOLY; M-C. JOLIVET; MM P. PROTIERE; B-TOURANCHEAU; Mme K. HANINE; M. J-M. BODET; Mmes N. JOUTARD; M. ROUGER; V. TOURTE; A. GIRON; D. LEPROMPT

Absents:

Madame Colette CHAMPION donne pouvoir à Madame Sylvie VIRICEL Madame Béatrice PFAENDER donne pouvoir à Monsieur André GIRON Madame Isabelle JOLY donne pouvoir à Monsieur Georges BAULMONT Monsieur Bernard TOURANCHEAU donne pouvoir à Monsieur Hervé CHARLES Madame Khadija HANINE donne pouvoir à Madame Josiane BOUVIER Madame Damiène LEPROMPT

La séance est ouverte à 20 h 30.

Arrivée de Monsieur Berthou à 20 h 55 qui a donné pouvoir en son absence à Madame Sylvie ESCOBESSA.

Madame Sylvie VIRICEL a assuré la présidence de l'assemblée en l'absence de Monsieur le Maire.

I DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Josiane BOUVIER a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

II APPROBATION DU COMPTE-RENDU de la SEANCE du 20 décembre 2010

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 20 décembre 2010 a été approuvé à l'unanimité.

III AFFAIRES GENERALES

1° <u>Information des conseillers municipaux des décisions prises par le Maire au titre de</u> l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application des dispositions de l'article L 2122-22 du CGCT, l'Assemblée a donné délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat.

En vertu des dispositions de l'article L 2122-23 de ce même code, le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de ses pouvoirs délégués.

Madame VIRICEL a présenté à l'Assemblée ces décisions qui n'ont pas fait l'objet de remarques.

IV PERSONNEL COMMUNAL

1° Modification du tableau des emplois

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de modifier le tableau des emplois de la manière suivante :

CREATION DE POSTE

1-AGENTS TITULAIRES

Grade : Agent de maîtrise principal Durée hebdomadaire : 35 heures Date effet : 1^{er} janvier 2011 Fonction : service espaces verts Nombre de poste à ouvrir : 1

Grade : Adjoint technique de 2^{ème} classe Durée hebdomadaire : 17 heures 30

Date effet : 1^{er} février 2011 Fonction : service scolaire Nombre de poste à ouvrir : 1

AUGMENTATION DE TEMPS DE TRAVAIL

Grade: Adjoint d'animation de 2ème classe

Durée hebdomadaire : de 18 heures, passe à 22 heures

Date effet : 1^{er} février 2011 Fonction : service scolaire

Grade : Adjoint technique de 2^{ème} classe

Durée hebdomadaire : de 23 heures 15, passe à 27 heures

Date effet : 1^{er} février 2011 Fonction : service scolaire

Compte tenu du retard de Monsieur le Maire, l'Assemblée a décidé de repousser l'examen des points 1° et 2° de la question **FINANCES** de l'ordre du jour à la fin de la séance.

3° Révision des tarifs du Centre de Loisirs de Miribel

Par délibération en date du 22 décembre 2008, l'Assemblée avait approuvé le choix du délégataire et habilité le Maire à signer le contrat de délégation de service public du centre de loisirs avec le Centre Léo Lagrange. Les tarifs applicables avaient été précisés en annexe 5 à ce contrat.

Des adaptations des quotients familiaux appliqués par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain ayant eu lieu, il a été proposé à l'Assemblée d'ajuster la grille tarifaire applicable au centre de loisirs.

Messieurs BODET et CHEVILLON ayant demandé des informations sur le nombre de familles concernées par ces modifications, Madame VIRICEL a précisé que le relèvement du quotient familial permettra de faire bénéficier de la tranche la plus basse à un plus grand nombre.

Ces tarifs devront être applicables au 1^{er} février 2011.

La modification des tarifs présentée a été approuvée à l'unanimité.

4° <u>Demande d'aide financière à l'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain (C.A.F.)</u>

Les projets 2011 d'acquisition d'équipements ou d'aménagement des structures petite enfance pour lesquels des crédits ont été prévus au budget ont été présentés à l'Assemblée.

Ces dépenses pouvant faire l'objet d'une subvention de la part de la Caisse d'Allocations Familiales, l'Assemblée a décidé à l'unanimité de solliciter cette aide.

VI URBANISME

1° Echange de parcelles

Par délibération en date du 20 décembre 2010, l'Assemblée a approuvé l'échange de parcelles suivant :

- Parcelles cédées à la Commune par Monsieur CABARDI: section E n° 1230 de 7 m2 et E n° 1232 de 58 m2 sises au lieudit « Belmont ». Ces parcelles sont destinées à élargir un chemin de desserte
- Parcelle cédée par la Commune à Monsieur CABARDI : section E n° 1235 de 348 m2 qui jouxte la propriété CABARDI

Cette délibération s'avère incomplète. En effet, Monsieur CABARDI cèdera également à la Commune, la parcelle cadastrée section E n° 132 de 320 m2.

Le service des Domaines, interrogé par courrier du 17 janvier 2011, n'a pas émis d'observation sur ce projet d'échange sans soulte.

Le Conseil municipal a alors décidé à l'unanimité d'annuler sa délibération du 20 décembre 2010, d'approuver l'échange tel que présenté et d'habiliter le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire et notamment l'acte notarié.

2° Vente de parcelles

Dans le cadre du projet immobilier sur le secteur des Garines, les parcelles communales cadastrées section C n° 2309 de 146 m2 et C 2310 de 161 m2 doivent être cédées à l'aménageur, European Homes.

Le service des Domaines a estimé la valeur de ce terrain à 20 € le m2.

Il a été proposé à l'Assemblée d'approuver cette vente.

Messieurs ROUX et SAINT-ANTOINE ont précisé sur ce dossier que l'aménageur s'est engagé à recréer dans le cadre du projet des cheminements piétonniers se substituant aux itinéraires correspondant aux parcelles vendues par la commune.

Monsieur PROTIERE ayant demandé l'état d'avancement du projet, Monsieur ROUX a indiqué que l'aménageur procède aux acquisitions et a obtenu le permis d'aménager sur les parcelles concernées. Le nouveau projet concerne des ventes de parcelles, correspondant à des lots figurant sur le permis d'aménager.

En réponse à la question de Madame BOUVIER sur le mode de détermination du prix de cession des parcelles communales, Monsieur ROUX a précisé que ce montant dépend de la configuration et de la situation des parcelles.

Le Conseil a alors approuvé ce projet de cession à l'unanimité et a autorisé Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire et notamment l'acte notarié.

3° Vente de parcelles

Dans le cadre du projet immobilier sur le secteur des Garines, les parcelles communales cadastrées section C n° 1030 de 482 m2 et C 1032 de 288 m2 doivent être cédées à l'aménageur, European Homes.

Le service des Domaines a estimé la valeur de ce terrain à 35 euros le m2.

L'Assemblée a approuvé à l'unanimité ce projet de vente et habilité le Maire à signer tout document s'y rapportant, notamment l'acte notarié.

VII TRAVAUX

1° <u>Amélioration de l'esthétique des réseaux rue des Terreaux – Approbation de l'avant-projet sommaire</u>

Afin de réaliser la dissimulation des réseaux basse tension et des réseaux de télécommunication sur la rue des Terreaux, la Commune a confié l'étude au Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication.

Un avant-projet sommaire de cette opération a été mis en place par le syndicat, comprenant notamment les plans de financement des travaux d'électrification et de génie civil de télécommunication.

Les projets de plans de financement ont été approuvés à l'unanimité par l'Assemblée qui a habilité Monsieur le Maire à les signer.

V FINANCES

1° Budget Primitif 2011

a) Approbation du Budget Primitif 2011 de la Commune, vote des taux d'imposition et attribution des subventions.

Madame ESCOBESSA a présenté à l'Assemblée le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2011 en rappelant les objectifs de prudence indiqués au Débat d'Orientation Budgétaire.

Le budget de fonctionnement s'établit en dépenses, hors virement à la section d'investissement, à $7\,372\,600\,$ €. Le projet de virement étant de $1\,290\,600\,$ €, le total des dépenses de fonctionnement est de $8\,663\,200\,$ €.

A cette occasion, le Conseil a procédé au vote des concours aux associations qui ont été approuvés à l'unanimité.

Les membres du Conseil municipal directement intéressés par les subventions à certaines associations n'ont pas pris part au débat et au vote.

Monsieur BODET ayant demandé des précisions sur la part de variation des montants de subventions liée au nombre de licenciés, Monsieur le Maire a répondu que les modalités de constitution des dossiers de demande de subvention sont en cours de révision afin d'obtenir plus d'informations de la part des associations.

Monsieur BODET a notamment indiqué qu'il regrettait que l'augmentation de la subvention à l'USEP n'ait pas été plus importante pour tenir compte de leur activité.

Monsieur PROTIERE a précisé pour les associations dont l'activité présente un intérêt communautaire que l'attribution d'une subvention de la Communauté de Communes n'est pas forcément exclusive de celles pouvant être attribuées par les communes. Ainsi les communes peuvent, si elle le souhaite, continuer à apporter leurs concours à ces associations.

Les dépenses de fonctionnement ont été approuvées par l'Assemblée à l'unanimité.

Les recettes de fonctionnement du Budget Primitif s'élèvent à 8 663 200 € comprenant 2 524 000 € de produit attendu en matière de contributions directes.

A cet effet, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de maintenir en 2011 les mêmes taux qu'appliqués en 2010 soit :

Taxe d'Habitation 9.73 % Foncier Bâti 11.83 % Foncier Non Bâti 42.29 %

Le Conseil municipal a approuvé les recettes de fonctionnement à l'unanimité.

Les dépenses d'investissement d'un montant de $3\,947\,100$ € comprenant le remboursement en capital des emprunts pour $266\,000$ € et les opérations d'équipement pour un montant de $3\,681\,100$ €.

Les opérations d'investissement principales pour l'exercice 2011 sont la réalisation de la percée verte, l'aménagement de l'espace Terreaux et la réalisation d'équipement pour le plateau sportif au Mas Rillier.

Il a été précisé, suite à la question de Monsieur PROTIERE, que le montant des opérations d'investissement ne comprenait pas les restes à réaliser de l'exercice 2010 d'un montant de 1 380 919.53 €.

Ces dépenses d'investissement ont été approuvées à l'unanimité.

Les recettes d'investissement finançant ces opérations sont constituées de dotations et subventions pour un montant de 1 054 400 € dont notamment 300 000 € de fonds de concours de la

Communauté de Communes de Miribel et du Plateau qui seront affectés à la réalisation de la percée verte, du virement de la section de fonctionnement de 1 290 600 € et d'un emprunt d'équilibre de 1 602 100 €.

Les recettes d'investissement ont été approuvées à l'unanimité.

b) Approbation du Budget Primitif 2011 de l'Assainissement

Le budget de l'Assainissement pour l'exercice 2011, s'élevant en fonctionnement en dépenses et en recettes à 537 890 € et en investissement en 174 789 €, a été approuvé à l'unanimité.

Ce budget est caractérisé par la seule réalisation d'études en opération d'investissement en 2011.

c) Approbation du Budget Primitif 2011 de la ZAC Centre-Ville

Le budget ZAC Centre-ville s'établit à 1 456 239 € en fonctionnement et en investissement.

Il comporte la continuité de la réalisation des études en cours et l'inscription de sommes correspondant à la réalisation d'aménagements pouvant être engagés en fin d'exercice.

Ce budget a été adopté à l'unanimité.

d) Approbation du Budget Primitif 2011 de la ZAE Folliouse

Le budget ZAE Folliouse s'élève à 1 533 962 € en fonctionnement et en investissement et comporte, outre le solde des acquisitions à réaliser, le montant des études et travaux à réaliser pour aménager la zone.

L'Assemblée a adopté ce budget à l'unanimité.

2° Attribution de subventions (faisant l'objet d'une délibération spécifique)

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations mentionnées ci-dessous comme suit :

- à l'Office Culturel de Miribel (OCM):
- à l'Union Laïque de Miribel (ULM):
- à l'Association CESAM centre social:
190 000 €
34 545 €
194 058 €

Les membres du Conseil municipal intéressés par l'attribution des subventions à ces associations n'ont pas pris part au débat et au vote.

---0---0---0---

VIII QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant achevé, Monsieur le Maire a proposé à l'Assemblée qui l'a accepté à l'unanimité l'examen de la question diverse suivante :

I URBANISME

1° Exercice du droit de préemption urbain

Il a été proposé au Conseil Municipal d'exercer le droit de préemption urbain de la Commune au regard du bien cadastré section AE n° 878 sis 9043 Impasse du Couvaloup, d'une superficie de 381 m2.

Ce bien fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner (D.I.A.) reçue en Mairie le 12 janvier 2011. Il est situé sur un secteur où la Commune est déjà propriétaire de parcelles qui permettront la réalisation du projet d'implantation d'une médiathèque.

Le prix de 225 000 \in stipulé dans la D.I.A. a été soumis au service des Domaines pour avis.

Monsieur PROTIERE a rappelé sa volonté de voir se réaliser la construction de la bibliothèque-médiathèque ; toutefois, il a indiqué qu'une autre localisation que celle pour laquelle cette préemption est motivée pourrait être envisagée, notamment en hyper-centre.

Monsieur le Maire a alors répondu que l'implantation de cet équipement a déjà fait l'objet d'une étude sérieuse et que l'emplacement possède de nombreux avantages tels que la présence de parkings à proximité, et la présence de l'Allégro permettant un regroupement des activités culturelles. Il a indiqué qu'il faut prendre garde à ne pas remettre tout en cause à chaque fois.

La séance est levée à 23 h 00.